

Communiqué de presse de l'Union Suisse des paysans, de l'Interprofession de la vigne et des vins suisses et de la Fédération suisse des vignerons du 12 mars 2024

Le Conseil des Etats souhaite renforcer la promotion des vins suisses

La chambre haute donne un signal fort en reconnaissant la nécessité d'augmenter les moyens destinés à la promotion des vins suisses à 9 millions par année. Une lutte à armes égales face à la concurrence européenne et leur dizaine de millions d'euros engagés sur le marché suisse est essentielle. Autre avancée positive pour la branche, l'introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses est saluée.

Acceptés par 30 contre 12 voix et une abstention, ces moyens supplémentaires pour la promotion des vins suisses sont absolument nécessaires pour que les viticultrices et viticulteurs suisses puissent conserver leurs parts de marché. En face, une concurrence féroce est financée directement pour l'exportation dans les pays tiers comme la Suisse par les grands pays producteurs européens. A titre d'exemple, nos voisins italiens mobilisent 18 millions, soit le double du montant avalisé par le Conseil des Etats, uniquement pour la promotion de vins italiens dans notre pays. Comme nouvel élément, un accord commercial entre l'AELE et le Chili avec une concession octroyée aux vins chiliens, à savoir 15 000 hl de vin rouge chilien à taux zéro, hors contingent OMC va accentuer la pression sur les vins indigènes. Il était important, dans ce contexte, que le Conseil des Etats prenne acte de cette concurrence supplémentaire et veille à accorder aux vins suisses les moyens nécessaires pour intensifier leur promotion. Un autre outil central pour une gestion durable de la production viticole suisse a été soutenu par le Conseil des Etats, à savoir l'introduction d'une réserve climatique. En détail, la réserve climatique donne la possibilité de récolter une quantité de raisin, définie en kg/m², supérieure au quota cantonal mais inférieure au rendement maximum fédéral prévu pour les vins bénéficiant du label « appellation d'origine contrôlée » (AOC). Cet outil existe par exemple en France. Demandée en Suisse par plusieurs vigneronnes et vigneronnes depuis 2015, la réserve climatique permettra de limiter les pertes de parts de marché après une faible récolte comme en 2021 avec le mildiou ou à la suite d'épisodes de gel.

L'Union suisse des paysans, l'Interprofession de la vigne et des vins suisses et la Fédération suisse des vignerons saluent le développement positif de ces deux objets décisifs pour pérenniser la branche viti-vinicole dans un climat tendu.

Renseignements:

Martin Rufer, directeur Union suisse des paysans USP, portable 078 803 45 54

Marco Romano, président Interprofession de la vigne et des vins suisse IVVS, portable 079 425 14 31

Jacques Bourgeois, président Fédération suisse des vignerons FSV, portable 079 219 32 33